BURKINA FASO

LA PATRIE OU LA MORT, NOUS VAINCRONS !

ASSEMBLEE DES DEPUTES DU PEUPLE

IVè REPUBLIQUE

PREMIERE LEGISLATURE

LOI N°14/95/ADP
PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE LA CONVENTION ET DE L'ACCORD D'EXPLOITATION DE L'ORGANISATION REGIONALE AFRICAINE DE COMMUNICATION PAR SATELLITE

L'ASSEMBLEE DES DEPUTES DU PEUPLE

VU la Constitution ;
VU la Résolution n° 01/ADP du 17 juin 1992, portant validation du mandat des Députés .

A délibéré en sa séance du 3 Mai 1995
et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1er : *Le Gouvernement est autorisé à ratifier la Convention et l'Accord d'exploitation de l'Organisation Régionale Africaine de Communication par Satellite.*

Article 2 : *La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.*

Ainsi fait et délibéré en séance publique à
OUAGADOUGOU, le 3 Mai 1995

Le Secrétaire de Séance

Larba Prosper YAMEOGO

Le Président

BURKINA FASO • Le Président de L'Assemblée des Députés du Peuple

Dr Boingnessan Arsène YE